

Le refuge d'un électro-hypersensible de nouveau menacé : « Je peux mourir en quelques semaines »

La situation de Philippe Tribaudeau, électro-hypersensible réfugié dans un campement de fortune en forêt depuis 8 ans, dans la commune d'Entrepierres est de nouveau critique. La préfecture lui a signifié la mise en service d'une antenne relais à la mi-janvier qui rendrait son lieu de vie inhabitable.

Rémi Champomier - 04 janv. 2024 à 16:28 | mis à jour le 04 janv. 2024 à 19:02 - Temps de lecture : 3 min



Philippe Tribaudeau habite dans deux caravanes sur le campement depuis plus de huit ans.
Archives Photo Le DL /Remi Champomier

Il est installé dans son campement de fortune au cœur d'une zone blanche de la forêt du Vançon à Entrepierres depuis 2015. Philippe Tribaudeau, électro-hypersensible, vit entre deux caravanes, [sous la menace des procédures d'expulsion](#) et de la mise en service d'antennes relais à quelques kilomètres. « J'ai connu trois préfets depuis que je suis là, aucun d'entre eux n'a trouvé de solution pour que je dispose d'un autre lieu de vie adapté », rappelle le sexagénaire.

En juillet dernier, sous l'impulsion de la députée européenne Michèle Rivasi, le collectif de soutien de Philippe Tribaudeau avait obtenu [un moratoire de trois mois](#). « Une petite fenêtre s'était ouverte avec son soutien », se remémore l'électro-hypersensible ».

L'élue, originaire de la Drôme, est décédée le 29 novembre. Le couperet est tombé un mois plus tard dans un courrier de la sous-préfecture de Forcalquier. Deux antennes relais du pylône de téléphonie mobile de Grauzou à Entrepierres, situées à environ trois kilomètres du campement, seront mises en service à la mi-janvier.

« Je n'ai nulle part où aller. Mon cerveau brûle de l'intérieur lorsque je ne suis pas dans un environnement protégé », rappelle Philippe Tri-bandeau, qui ne supporte pas plus de huit heures hebdomadaires en dehors de son campement. « C'est une souffrance. C'est une douleur qui n'est plus supportable si vous n'avez pas la certitude qu'elle va bientôt s'arrêter », explique-t-il. L'homme d'une

soixantaine d'années vit déjà depuis presque neuf ans isolé, sans électricité et exposé au froid chaque hiver. « Je peux mourir en quelques semaines si je n'ai plus de refuge », prévient Philippe Tribaudeau,

L'entourage de l'électro-hypersensible a monté un dossier dans le cadre de la procédure Dalo (Droit au logement opposable). Sauf que les bailleurs sociaux ne disposent pas de logement adapté. Les services de la préfecture ont donc proposé deux terrains en montagne pour que Philippe Tribaudeau déplace son campement. « Cela va dans le bon sens. Pour la première fois, on a reconnu que j'avais besoin d'un endroit adapté à mon hypersensibilité », commente l'intéressé. Les emplacements situés aux Omergues et à Moustiers-Sainte-Marie n'ont pas **fait** l'affaire. « C'était bien des zones blanches pour la téléphonie mais la proximité de lignes haute tension ou de caméras sans fil reliées à une antenne rendent impossible mon installation », détaille Philippe Tribaudeau, qui s'est rendu sur les lieux. En parallèle de la procédure Dalo, un recours **a** été intenté devant le tribunal administratif de Marseille pour enjoindre les **services de l'État** à proposer une solution viable. Les conclusions des magistrats ne sont à ce jour pas encore connues.

Le dialogue se poursuit avec la préfecture

Les derniers échanges entre Philippe Tribaudeau et la préfecture datent du mercredi 3 janvier. Les services de l'État rappellent que seulement deux antennes sur les trois du pylône de Grauzou seront mises en service **en** janvier. "La préfecture s'est engagée - une fois les antennes en service - à demander à l'opérateur et l'Agence nationale des fréquences la réalisation de mesures du niveau d'exposition, afin de les comparer avec celles réalisées en mars 2022*, détaille la sous-préfète de Forcalquier. La démarche « va dans le bon sens », selon l'électro-hypersensible, mais ne serait pas adaptée. Philippe Tribaudeau détaille : « Ils vont effectuer des relevés avec une limite de 50 mV/mètre (millivolt par mètre), la sensibilité d'un téléphone portable est de 1 mV/mètre. »

• Rémi Champomier